Audit de la plateforme de numérisation Secrétariat général du Département fédéral des finances

L'essentiel en bref

La plateforme de numérisation (DIP) est une unité administrative du Département fédéral des finances (DFF). Depuis 2019, elle officie comme fournisseur de prestations informatiques pour le DFF et bénéficie durant quatre ans d'une exception à l'article 23 de l'Ordonnance sur l'informatique dans l'Administration fédérale (OIAF). La DIP développe et exploite des applications soutenant la numérisation de processus de bénéficiaires de prestation du département. Parallèlement, elle fonctionne comme un laboratoire d'essai de méthodes et technologies innovantes. Pour 2019, la DIP dispose d'un budget de 7,1 millions de francs. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné si le pilotage des activités, le processus de développement, la gestion des projets de la DIP et l'exploitation sont judicieusement menés.

Des premiers résultats encourageants, mais des améliorations à apporter au pilotage

Après quelques 18 mois d'existence, la DIP a déployé trois applications et microservices. Elle a aussi engrangé de l'expérience dans l'emploi de techniques modernes de développement. D'autres travaux sont en cours et, selon les objectifs prévus, le transfert des connaissances a commencé. Les buts de la DIP et ses ressources sont adéquatement définis pour une phase de démarrage. Néanmoins, le partage des ressources de management avec l'Administration fédérale des contributions (AFC) ainsi que la position et le statut de la DIP doivent faire l'objet de réflexions.

Le pilotage stratégique de la DIP est du ressort direct du chef du DFF, certes avec l'aide du Secrétariat général et d'un comité de pilotage. Les bases de la gestion du portefeuille sont définies. Les modalités du choix des priorités des projets doivent toutefois être plus transparentes, dans l'optique d'une hausse des mandats de développement de la DIP. La partie du pilotage devrait encore être améliorée, notamment le suivi de l'atteinte des objectifs et la gestion des risques. Le CDF a fait une recommandation dans ce sens.

Des « frictions architecturales » se sont fait jour lors de développements de la DIP. Les nouvelles technologies mises en œuvre empiètent en partie sur les pratiques et standards établis de l'informatique fédérale. Par exemple, le microservice PAMS de la DIP concurrence partiellement le service standard IAM de la Confédération de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC). Un compromis pour une recherche commune de solutions ne s'est dessiné qu'après de longues discussions. Autre exemple, l'utilisation du langage de programmation Go par la DIP. Ce langage n'est supporté ni par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), ni par un autre prestataire de services interne. La maintenance des applications des développements en Go risque donc de ne plus être assurée à moyen terme. Le CDF recommande d'établir un mécanisme de résolution de ces conflits architecturaux.

Gestion de projet et développement : les bases sont adéquates, mais doivent être complétées

Une méthodologie de projet pour les développements agiles est suivie à la DIP et incorpore les points de contrôle du déroulement des projets. Elle contient aussi une liste des documents requis. Des outils permettent le suivi systématique de l'avancement des travaux. Divers aspects doivent toutefois être mieux décrits dans la méthodologie, notamment la gestion des risques et les détails des changements dans les développements agiles. Dans cette phase de démarrage, le CDF n'a pas pu vérifier que les documents requis étaient produits dans tous les cas. Dans un cas précis, le CDF recommande d'actualiser les documents de sécurité.

Les étapes du développement sont définies adéquatement. En particulier, le traitement des besoins et les tests sont effectués systématiquement et avec la participation des domaines métier. Le CDF estime toutefois que les aspects des contrôles applicatifs et de la sécurité ne sont pas suffisamment incorporés au processus de développement agile. Il a fait une recommandation dans ce sens.

L'exploitation technique est assurée, les détails de son organisation sont encore incertains

Trois applications productives sont actuellement en exploitation. Elles se trouvent sur l'infrastructure technique en nuage de l'OFIT. Sur les plans techniques et organisationnels, l'exploitation de la DIP est séparée des grandes plateformes de l'AFC. A ce jour, aucun impact n'a été constaté sur le reste des applications fiscales.

Les responsabilités des différents intervenants de l'exploitation sont définies. Le déploiement des modifications apportées aux applications de la DIP est en grande partie automatisé. En outre, le processus de passage en production est encadré par diverses étapes de validation, y compris des tests par les utilisateurs. Les processus et les responsabilités de la gestion des incidents sont définis et sont en place. Le monitorage du fonctionnement de la plateforme est instauré et sa plus grande automatisation est prévue. Les divers intervenants sont en phase d'apprentissage dans la mise en œuvre de ces technologies. Les échanges d'expérience se poursuivent. Néanmoins, un flou subsiste sur certains détails de la répartition des tâches entre développeurs et spécialiste de l'exploitation. Les responsabilités de l'exploitation après la période de quatre ans accordée à la DIP ne sont pas définies. Les détails du fonctionnement et de l'organisation de l'exploitation restent donc à élaborer.